

INTRODUCTION

Contexte et objectifs de l'étude

Dans le cadre d'un financement de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, la structure d'addictologie *AIDES Alcoool* en partenariat avec l'Observatoire Social de Lyon a proposé un projet d'enquête relatif à l'usage de substances psycho-actives dans les petites et très petites entreprises¹.

Ce projet fait suite et complète une étude réalisée en 2002/2003 sur le thème de la gestion du risque alcool, et portant quant à elle sur les entreprises de plus de 50 salariés de la région Rhône-Alpes².

Il convient de rappeler qu'en Rhône-Alpes les entreprises de moins de 50 salariés représentent 98,6% des entreprises de la région (*dont plus des trois quarts emploient moins de 5 personnes*), et emploient 50,8% de l'effectif salarié Rhône-Alpin³ ; ces chiffres étant très légèrement supérieurs à la moyenne nationale.

Ainsi – alors que l'enquête auprès d'entreprises de plus de 50 salariés était principalement consacrée aux rapports alcool/travail, cette nouvelle enquête élargit le champ aux autres substances psycho-actives. Cet élargissement comprend, outre les produits licites (alcool, tabac, etc.) et illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, ecstasy, etc.), les médicaments psychotropes (somnifères, antidépresseurs, etc.).

A la suite de cette première étude, l'élément central de la problématique pouvait initialement s'énoncer ainsi : peut-on adapter aux petites et très petites entreprises le modèle d'intervention élaboré jusqu'alors pour des collectifs de travail de plus grande taille, tout en respectant le triple enjeu de celui-ci : prévention, management, accompagnement thérapeutique et psychosocial ? Très rapidement, il est apparu qu'on ne pouvait pas poser d'emblée la transposabilité du schéma et affirmer qu'il suffirait de *l'adapter* aux réalités des petites et très petites entreprises. L'interrogation a donc été scindée en deux temps de la façon suivante : le modèle d'intervention mis en œuvre dans les grandes entreprises est-il transposable aux petites entreprises, d'une part ? Si tel est le cas, à quelles conditions ? Si une transposition s'avère impossible, quel(s) modèle(s) alternatif(s) convient-il d'élaborer ?, d'autre part.

Ce rapport présente dans un premier temps l'approche bibliographique, puis la méthodologie et les résultats des enquêtes qui se sont déroulées de mai à novembre 2005 ; il propose ensuite - sur la base de ces résultats - des préconisations d'actions ciblées en direction de ces petites et très petites entreprises. Ces préconisations ont été soumises à quelques partenaires de ces petites et très petites

¹ Les entreprises de moins de 50 salariés comprennent les très petites entreprises (TPE) de « 10 à 19 » ou « 0 à 19 » salariés et les petites entreprises de « 20 à 49 » ou « 0 à 49 » salariés. Selon la même source, les « Moyennes entreprises » regroupent les entreprises de « 50 à 249 salariés » ; les PME comptent de « 0 à 249 » salariés. Ce projet concerne donc une partie des PME. Source Ministérielle PME-commerceartisanat.gouv.fr.

² « Alcool et travail – Une enquête auprès d'entreprises de la région Rhône-Alpes », AIDES Alcoool / OSL - Novembre 2002.

³ Source : DGI - INSEE - DCASPL [A1], base de données fiscales FICUS (entreprises relevant du régime du bénéfice réel)

entreprises (services sociaux et médecine du travail inter-entreprises, organismes consulaires, OPCA...), qui ont été invités à s'exprimer sur la pertinence des pistes d'action proposées.

■ Remarques à propos de la réalisation de l'étude

Un groupe d'experts a été constitué pour suivre cette étude. Il s'est réuni sous le nom de « groupe de suivi ». Sa contribution a été particulièrement importante au moment de l'affinement de la problématique de l'étude, puis lors de l'élaboration du questionnaire téléphonique avec les entreprises et enfin pour travailler aux critères de constitution de l'échantillon des entreprises pour l'enquête téléphonique.

■ Remarques concernant la structure du document

La gestion et le traitement des enquêtes ont été réalisés par l'Observatoire Social de Lyon (OSL). Ce dispositif comprenait deux phases : une enquête téléphonique, et des entretiens semi-directifs en face-à-face, avec des responsables d'entreprises ainsi que leurs salariés.

Pour des raisons de clarté et de lisibilité, le présent document rendra compte des résultats par des entrées thématiques, incorporant ainsi les constats des deux modes de recueil de données opérés dans cette enquête.